

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Mai 2014

L'an deux mille quatorze, le trente mai à 20 h, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 20 mai 2014, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : M. MENUCELLI, M. MERLIAUD, Melle MAUNOURY, M. BIRON, M. MARINIE, Mme HUMPHREYS, M. COSTA, Mme BERTRAND.

Absents : Melle CAILLET qui a donné pouvoir à M. MENUCELLI
Mme JULIEN-RIVE qui a donné pouvoir à Mme MAUNOURY
M. BOURDELAS

M. MARINIE est nommé secrétaire de séance.

Le dernier compte rendu étant approuvé. On passe à l'ordre du jour.

1. Commissions Communales et délégués à divers organismes

Délib.n°21/2014

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de redélibérer sur la composition de la Commission d'appel d'offres et de compléter la délégation à certains organismes, il propose de modifier les délibérations du 4 avril dernier (n°9 et 10) comme suit :

- **Administration et Budget** : Christian BIRON, Monique JULIEN-RIVE
- **Équipement et Travaux** : Christian BIRON, Mickaël MARINIE, Christophe BOURDELAS, Manuel COSTA
- **Communication** : Isabelle CAILLET, Manuel COSTA, Agnès BERTRAND
- **Environnement et Habitat** : Isabelle CAILLET, Mickaël MARINIE, Jacqueline HUMPHREYS
- **Culture** : Manuel COSTA, Agnès BERTRAND, Jacqueline HUMPHREYS
- **Appel d'Offres** : sont titulaires : Christian BIRON, Christophe BOURDELAS, Mickaël MARINIE ; sont suppléants : Christian MERLIAUD, Françoise MAUNOURY, Manuel COSTA
- **Affaires scolaires** : Monique JULIEN-RIVE, Agnès BERTRAND

Il est rappelé que le maire et les adjoints sont membres de toutes ces commissions.

- **Syndicat Energies Haute-Vienne** : Christian BIRON titulaire, Christophe BOURDELAS suppléant
- **Parc Naturel Régional Millevaches** : Isabelle CAILLET titulaire, Thierry MENUCELLI suppléant
- **Instance gérontologique** : Françoise MAUNOURY
- **Commission transfert de charges de la Communauté de Communes** : Françoise MAUNOURY
- **Office de tourisme** : Isabelle CAILLET titulaire, Manuel COSTA suppléant
- **Communes Forestières** : Manuel COSTA titulaire, Christian BIRON suppléant
- **Bois Energie Local 87** : Mickaël MARINIE
- **Correspondant défense** : Christian MERLIAUD
- **Correspondant pandémie** : Thierry MENUCELLI
- **Référent sentiers de randonnées auprès de la Communauté de Communes** : Thierry MENUCELLI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, approuve ces propositions.

2. Indemnité du Trésorier

Délib.n°22/2014

Monsieur le Maire propose d'allouer une indemnité de conseil et de budget de 100 % à M. Sébastien ROY, comptable public à la Trésorerie d'Eymoutiers, trésorier de la commune, pour la durée du mandat du conseil municipal et ou celle de la nomination de M. ROY à ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, approuve cette proposition et charge son maire de l'appliquer.

3. Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Délib.n°23/2014

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère à la Fondation du Patrimoine depuis de nombreuses années. Cet organisme peut soutenir toutes les restaurations ou valorisations d'un élément du patrimoine communal public ou privé, que celui-ci dépende du patrimoine bâti, naturel ou vivant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide de renouveler son adhésion à la Fondation du Patrimoine à compter de 2014.

4. Réserve incendie souple – Choix de l'entreprise

Délib.n°24/2014

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée a voté la création d'une réserve incendie souple au budget 2014, afin de répondre aux obligations de lutte contre l'incendie.

Ce programme a obtenu une subvention de 30 % de l'Etat.

Deux entreprises ont fait une proposition : la SARL DUSSOUCHAUD pour 17 517,50 € HT soit 21 021 € TTC et HALARY TP pour 33 227,25 € HT soit 39 739,79 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- retient l'offre de la SARL DUSSOUCHAUD
- charge son maire de signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux
- complète le financement de ces travaux par les virements de crédits suivants :

<i>Articles et Opérations budgétaires Investissement 2014</i>	<i>Augmentation des crédits de dépenses</i>	<i>Diminution des crédits de dépenses</i>
Aménagement Place de l'Eglise art.2313 P0100		1 100,00 €
Réserve incendie art.2315 P0096	1 100,00 €	

5. Demande de subvention du Collège de St Léonard de Noblat

M. le Maire fait part de la demande de subvention du Collège de St Léonard de Noblat pour l'aider à financer les voyages scolaires des élèves résidents sur Cheissoux.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à ce type de demandes, son budget ne lui permettant pas d'y répondre.

6. Travaux effacement de réseaux 3^{ème} tranche – travaux supplémentaires

Délib.n°25/2014

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de modifier les travaux d'effacement de réseaux du bas du Bourg par la prise en charge d'un point lumineux supplémentaire.

Le nouveau devis du SEHV pour l'éclairage public s'élève à 22 140,32 € HT soit 26 568,38 € TTC.

Il s'avère également nécessaire de prendre en charge la rénovation conjointe du réseau d'eau estimée à 20 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- approuve le devis modifié du SEHV
- charge son maire de signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux
- complète le financement de ces travaux par les virements de crédits suivants :

<i>Articles et Opérations budgétaires Investissement 2014</i>	<i>Augmentation des crédits de dépenses</i>	<i>Diminution des crédits de dépenses</i>
Aménagement Place de l'Eglise art.2313 P0100		5 000,00 €
Acquisition de parcelles boisées art.2117 P0094		5 000,00 €
Rénovation Eclairage Public art.2315 P0095		6 460,00 €
Mobilier et Matériel Salle Polyvalente art.2184 P0103		6 000,00 €
Effacement réseaux Bourg 3 ^{ème} tranche art.2315 P0098	22 460,00 €	

7. Travaux effacement de réseaux Bourg 4^{ème} tranche

Délib.n°26/2014

Monsieur le Maire fait part de la proposition du SEHV pour réaliser une 4^{ème} tranche d'enfouissement des réseaux dans le Bourg au lieu dit Puy la Tinne.

Ces travaux, dans la continuité de ceux actuellement réalisés, pourraient débuter en 2015 s'élèveraient à 9 900 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, donne son accord de principe pour la réalisation de ces travaux.

8. Travaux effacement de réseaux Bourg 4^{ème} tranche

Délib.n°26/2014

Monsieur le Maire fait part de la proposition du SEHV pour réaliser une 4^{ème} tranche d'enfouissement des réseaux dans le Bourg au lieu dit Puy la Tinne.

Ces travaux, dans la continuité de ceux actuellement réalisés, pourraient débuter en 2015 s'élèveraient à 9 900 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, donne son accord de principe pour la réalisation de ces travaux.

9. Demande de subvention de l'association Pays'Sage

M. le Maire fait part de la demande de subvention de l'association Pays'Sage qui organise des actions culturelles comme les Bistrots d'hiver dont un concert a eu lieu à l'Auberge cet hiver.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à ce type de demandes, son budget ne lui permettant pas d'y répondre.

10. Subvention exceptionnelle à Radio Vassivière

Délib.n°28/2014

Monsieur le Maire fait part du courrier de Radio Vassivière, média indépendant qui couvre notre territoire depuis 30 ans. Cette dernière sollicite une subvention exceptionnelle pour l'aider à résoudre ses difficultés financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 100 € à Radio Vassivière.

11. Acquisition véhicule camion benne

Délib.n°29/2014

Monsieur le Maire fait part de l'opportunité d'acquérir un RENAULT Mascott auprès de l'entreprise de Christophe BOURDELAS BCC 87 pour 6 600 € TTC qui améliorerait les conditions de travail de l'équipe communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette acquisition et son financement en investissement par le virement de crédits suivant :

<i>Articles et Opérations budgétaires Investissement 2014</i>	<i>Augmentation des crédits de dépenses</i>	<i>Diminution des crédits de dépenses</i>
Aménagement Place de l'Eglise art.2313 P0100		6 600,00 €
Acquisition camion benne Renault Mascott art.2182 P0104	6 600,00 €	

- et donne pouvoir à son maire de signer tout document nécessaire à son acquisition

12. Renouvellement adhésion BEL 87

Délib.n°30/2014

Monsieur le Maire informe les membres de la poursuite des travaux de l'association « BOIS ENERGIE LOCAL 87 ». Cette association s'insère dans le Plan Bois Energie Développement Local mené notamment par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne, le Syndicat des Forestiers Privés du Limousin, la FD CUMA et la CUMA de l'Or Noir.

Les structures membres de cette association sont les suivantes :

- La Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne
- Le Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin (CRPF)
- La FDCUMA 87
- La CUMA de l'Or Noir
- Le Syndicat des Forestiers Privés du Limousin (SFPL)
- Le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin (PNR PL)
- Le Syndicat des Entrepreneurs Des Territoires (EDT)
- La Commune de SAINT JOUVENT (87)
- La Commune de RANCON (87)
- La Commune de SAINT MARTIN DE JUSSAC (87)
- La Commune de CHATEAU-CHERVIX (87)
- La Commune de CHEISSOUX (87)
- La Commune de CUSSAC (87)
- La commune de SAILLAT SUR VIENNE (87)

- La commune de CHAMBORET (87)
- La commune de CHAMBERET (19)

L'objet de cette association, constituée le 29 novembre 2012 est d'élaborer un projet collectif privé-public autour du bois énergie en Haute-Vienne et dans les départements limitrophes éventuellement.

Pour cela, elle expertise les gisements disponibles sur les communes rurales de la Haute-Vienne, en prenant exemple sur des communes tests.

Elle quantifie la ressource disponible et a réalisé un état des lieux des filières bois-plaquette afin de développer une offre de production, transformation et de vente de plaquettes.

Enfin, elle se propose de travailler à la mise en place d'une structure porteuse sur le modèle d'une SCIC [Société Coopérative d'Intérêt Collectif] dont les coopérateurs pourront être les membres fondateurs, des collectivités et toute personne physique ou morale intéressée par le secteur du bois énergie.

Les coopérateurs de cette structure seront à la fois des bénéficiaires, des producteurs de la filière bois énergie locale, des exploitants agricoles, des propriétaires, des établissements publics, les producteurs ou toute personne physique ou morale qui souhaitera y contribuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Cheissoux, à l'unanimité des voix, décide :

-D'adhérer à l'association « BEL 87 » pour 2014 et de verser le montant d'adhésion de 16 €.

- De nommer Monsieur Mickaël MARINIE en qualité de représentant de la Commune de Cheissoux au sein de l'association « BEL 87 »

L'ordre du jour étant clos, aucun public n'étant présent, la séance est levée à 21 h 10.